

SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF R-C

Reporting au 31/03/2025

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF est un fonds multi-actifs (actions, obligations et monétaires). Il gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme). Le FCP a pour objectif de chercher à obtenir, sur un horizon de placement d'au minimum 5 ans, une performance annuelle, nette de frais de gestion, supérieure à l'ESTER Jour + 1,50 % pour la part FS-C et à l'ESTER Jour + 1,30 % pour la part R-C.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)

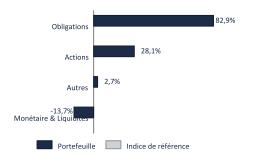


PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %) Portefeuille	1 mois	2025	1 an	3 ans
	-0,97	2,84	6,46	17,77
Performances annualisées (en %)			1 an	3 ans
Portefeuille			6,46	5,60
Performances annuelles (en %)		2024	2023	2022
Portefeuille		4,96	8,38	1,67

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



Actif net du portefeuille : 208,47 M€ Valeur liquidative de la part : 124,120 €

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 10/12/2021 Durée de placement : > 5 ans Indicateur de risque (SRI) (1) :



Forme juridique : FCP

Classification AMF: Fonds mixte

Article SFDR (2): 8

Code ISIN: FR0013424041

Devise: Euro

Fréquence de valorisation : Quotidienne Société de gestion : SIENNA GESTION Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION Frais de gestion et autres frais administratifs et

d'exploitation : 1,62%

Coûts de transaction: 0,11%

Affectation des resultats : Capitalisation

Principaux risques : Risque de perte en capital Risque action Risque de taux

Risque de crédit Risque de durabilité Risque de change

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR: Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

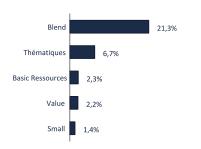
INDICATEURS DE RISQUE

Volatilité annualisée Portefeuille (en %)

1 an 3 ans 3,16 3,33

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - ACTIONS

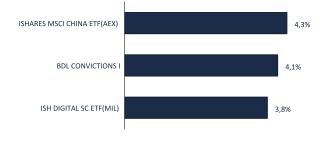
Répartition par style de gestion



Répartition géographique

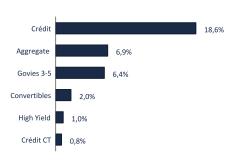


Les 3 principaux supports

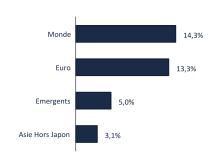


ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

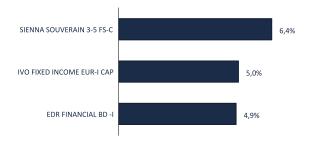
Répartition par style de gestion



Répartition géographique



Les 3 principaux supports



Economie et Marchés

Le début du mois de mars a été marqué par la mise en application effective de droits de douane par les États-Unis. Cette décision a instauré une incertitude durable, affectant la confiance des consommateurs. La Fed a opté pour le statu quo en maintenant ses taux inchangés, bien que ses prévisions de croissance aient été revues à la baisse et celles d'inflation à la hausse. Cet environnement a entraîné un recul des actifs américains, notamment le dollar (-3,2 %), le S&P 500 (-5,8 %). Ces sorties de capitaux ont profité à la Chine, qui intensifie sa course à l'intelligence artificielle, et à l'Europe, qui a annoncé un vaste plan de relance.

L'Europe, sous l'impulsion d'un programme budgétaire ambitieux, a mieux résisté. L'Allemagne a adopté un plan d'investissement de 500 milliards d'euros pour les infrastructures et une réforme du frein à l'endettement. La Commission européenne a également annoncé un plan de 800 milliards d'euros pour la défense. Ces mesures ont favorisé la hausse de l'euro (+4,3 % face au dollar) et une remontée des taux souverains allemands (+34 pb). Les marchés boursiers européens ont affiché une meilleure performance que les marchés américains, notamment le secteur de la défense (+7,6 %).

En Chine, la bourse a progressé légèrement, portée par les avancées en intelligence artificielle. Toutefois, les investisseurs restent prudents dans l'attente de mesures gouvernementales.

Le mot du gérant

L'OCDE a publié ses prévisions de croissance mondiale à +3.1% en 2025 et + 3% en 2026. La poursuite de la désinflation en Zone euro a permis à la Banque centrale européenne de procéder à une nouvelle réduction de son taux de facilité de dépôt de 2.75% à 2.5%. Le parlement allemand a approuvé une réforme du frein constitutionnel à l'endettement qui doit permettre d'accroître les dépenses fédérales pour la défense et de créer un fonds de 500 Mds euros sur 12 ans pour les infrastructures. Réunis en sommet exceptionnel à Bruxelles, les 27 ont donné leur feu vert au plan de la Commission européenne, baptisé ' Réarmer l'Europe ', qui vise à mobiliser quelque 800 Mds euros. Les discussions d'un ' cessez le feu ' entre l'Ukraine et la Russie sous l'égide des Etats-Unis s'éternisent. La politique sur les droits douanes américains improvisée du président Trump ont déclenché un flot inquiétudes pour les pays impliqués. Dans ce contexte, les marchés actions européens terminent le mois en baisse EuroStoxx 50 -3,8%, CAC 40 -3.9% et -7.7% pour le Dow Jones américain. Nous décidons de conserver une position neutre dans le fonds aussi bien pour la partie actions que pour la partie obligataire.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.